

Juin 2005

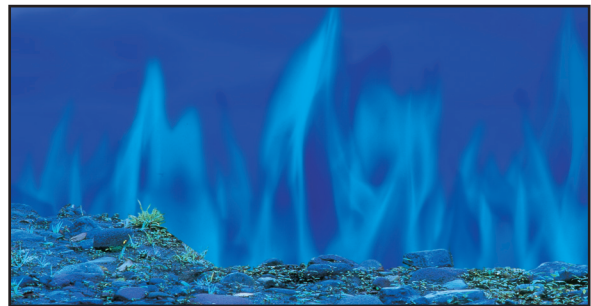
Cher Partenaire

Le gaz naturel s'impose, chaque jour davantage, comme le **meilleur choix énergétique** que vous puissiez conseiller à vos clients. Il est simple à utiliser, respectueux de l'environnement et moins sujet aux fluctuations de prix que d'autres sources d'énergie. Le gaz naturel bénéficie, en outre, du soutien actif du secteur et des pouvoirs publics. Faites profiter vos clients des primes qui leur sont réservées... et renforcez ainsi votre réputation de spécialiste tout en confortant votre chiffre d'affaires.

Coup d'œil sur les primes 2005

La Région wallonne et les intercommunales donnent un appréciable coup de pouce pour inciter vos clients particuliers à opter pour le gaz naturel. Jugez plutôt.

- **Prime de € 600:** si vous réalisez l'installation d'une chaudière HR TOP à condensation labellisée CE et conforme aux exigences de rendement fixées par l'Arrêté Royal du 18 mars 1997 entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2005, la Région wallonne participe à l'investissement de votre client à hauteur de € 600.
- **Prime de € 300:** si votre client fait installer une chaudière HR+ à basse température, il peut prétendre à la prime de € 300 que lui propose la Région wallonne.
- **Prime de € 100:** votre client opte pour toute autre chaudière HR+? Informez-le que son intercommunale lui octroiera une prime de € 100 pour la première installation d'un chauffage principal au gaz naturel, entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2005, dans une habitation unifamiliale située en Région wallonne, le long des réseaux de distribution des intercommunales mixtes.
- Mais ce n'est pas tout... L'ARGB octroie également une **prime de € 100** ou de **€ 150** pour le placement par un installateur habilité d'un nouveau foyer selon qu'il est ouvert ou étanche OU votre client peut bénéficier d'une **prime de € 50** de son intercommunale mixte pour une première installation d'un foyer HR+ par un entrepreneur enregistré. Principale condition, dans les deux cas? L'installation doit être réalisée avant le 31 décembre 2005.



Toujours plus d'avantages

En optant pour le gaz naturel, votre client bénéficie, en outre, du raccordement standard gratuit en Wallonie et de possibilités de réductions fiscales. Deux arguments qui achèveront, à coup sûr, de le convaincre.

Vos clients sont intéressés?

Rien de plus simple qu'opter pour le gaz naturel. Conseillez à vos clients de contacter la Ligne Energie au 078 78 78 78. Un simple appel suffit à régler toutes les démarches.

Vous avez des questions?

Vous souhaitez découvrir les aspects pratiques de ces différentes aides? Appelez la Partner Line au 078 35 35 30. Nous sommes à votre service en semaine, de 7 à 19 heures, et le samedi, de 9 à 13 heures.

En résumé:

- Opter pour le gaz naturel offre de nombreux avantages financiers.
- Les pouvoirs publics et l'intercommunale de votre client lui réservent des primes à l'installation de sa chaudière.
- Renforcez votre réputation de spécialiste en offrant une information ciblée à vos clients en ce domaine.